

Article 1 : Société organisatrice

La société Flallon, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est fixé au 790 Rue de Bayenghem, 62890 Nordausques (France), organise des jeu-concours gratuits sans obligation d'achat sur internet, à compter du Mardi 01 Janvier 2013 et ceci pour une durée indéterminée. Le présent règlement est applicable à l'ensemble des jeux organisés sous le même intitulé, sur tous les sites édités par Flallon, notamment www.kadosfoot.com, www.suprakados.com, www.monde-magik.com,...

Les données spécifiques à chacun d'eux, notamment le lot et la date de clôture, sont annoncées sur les site internet affichant le jeu. Flallon pourra prolonger de 6 mois maximum et mettre fin au jeu à tout moment.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. L'ensemble des sites et tous les droits qui leurs sont rattachés sont la propriété exclusive de l'entreprise Flallon. Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur les sites ainsi que les sites Internet auxquels ceux-ci permettent l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute personne inscrite à l'un ou plusieurs des sites du réseau Flallon reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en ce compris les règles du jeu spécifiques à chaque site où elle est inscrite, et s'engage à les respecter dans leur intégralité.

Numéro de Siren : 529148058

Numéro de déclaration à la CNIL : 1475038

ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE JEU

L'accès au site est ouvert aux personnes majeures (+ de 18ans)

Il n'est autorisé qu'un seul compte par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même connexion Internet y compris l'adresse IP)

Flallon se réserve le droit de réclamer à tout moment des documents administratifs permettant de vérifier l'identité du titulaire du compte. Exemple de documents administratifs : carte d'identité en cours de validité, passeport, titre de séjour et permis de conduire.

Flallon se réserve le droit de réclamer à tout moment des documents justificatifs prouvant la résidence du participant. Exemple de documents justificatifs : facture EDF, facture télécom, quittance de loyer, facture d'eau

A toute personne qui accepte de recevoir les messages d'information ainsi que les messages de nos partenaires et annonceurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir nos messages vous ne pouvez pas vous inscrire à notre plateforme de jeux.

Toute participation doit être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie ainsi que les gagnants d'une partie.

De telles pratiques sont contraires à la Loi en vigueur, et notamment aux textes punissant "toutes tentatives d'intrusion dans un système informatique en vue de le dénaturer ou de le modifier".

La société Flallon se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants par tous moyens à sa convenance.

De même, la société se réserve le droit, de modifier, rectifier, supprimer ou annuler tous gains acquis de façon anormale, notamment en cas de défaillance informatique ou de fonctionnement anormal de tout programme utilisé par Flallon.

La société se réserve le droit de supprimer, modifier, rectifier à n'importe quel moment les dotations et le fonctionnement des jeux et concours ainsi que toutes opérations promotionnelles sur les sites en cas de dysfonctionnement, de modification technique, de force majeure ou pour le bon fonctionnement du site.

ARTICLE 3 - LÉGISLATION EN VIGUEUR

Flallon informe les participants des dispositions légales en vigueur qui peuvent concerner toute participation à ce jeu.

Protection des données et du système informatique :

Pour participer aux jeux, chaque participant doit indiquer certaines données le concernant, et ce, afin de pouvoir percevoir les gains acquis, et le cas échéant vérifier la réalité des sessions de jeux ainsi que l'âge du participant.

Ses données sont strictement confidentielles et Flallon garantit la protection de ces données ainsi que leur accès à des tiers.

Par ailleurs Conformément à la loi Informatique et Libertés du 03/01/78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à l'adresse citée à l'article 1.

Pour faciliter l'exercice de ce droit, les dispositions suivantes ont été prises :

- Une rubrique CONTACT est indiquée afin de permettre à tout participant d'exercer directement par voie d'Email ses droits d'accès et de rectification. Pour cela, il est indispensable de nous transmettre dans le corps de votre message l'ensemble des informations que vous avez laissées sur le site lors de votre inscription (pseudonyme et/ou adresse email et/ou Nom et/ou Prénom et/ou date de naissance, etc.) afin d'effectuer sans erreur possible la corrélation entre une demande et la réalité d'un ensemble de données nominatives.

- De même, les coordonnées d'un internaute seront rectifiées ou détruites dès lors que la demande nous en sera faite par l'intermédiaire d'un courrier postal envoyé à l'adresse prévue à cet effet sur le site.

Toute demande devra mentionner le pseudonyme, le code personnel, le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse Email du demandeur.

Les jeux proposés faisant intervenir le hasard, offrant des gains et étant offert au public vous devez être majeur au sens juridique du terme.

Si vous accédez au site à partir d'un modem, et au moyen de ligne téléphoniques qui vous sont facturées au pro rata du temps de communication ou à l'appel, vous pouvez obtenir dans les limites définies ici le remboursement de vos communications.

Pour cela, il vous suffit de :

- résider en France (y compris la Corse, DOM et TOM)

- fournir la facture détaillée de votre opérateur téléphonique, en précisant la date et l'heure de vos communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie des jeux faisant intervenir le hasard. Nous conservons de notre côté en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur chaque jeu, pour un identifiant donné (nom, adresse, pseudonyme et mot de passe) ainsi que chaque appel effectué sur une ligne Audiotel surtaxée à revenus partagés nécessaire pour participer à ce jeu.

- Les jeux proposés sont rendus gratuits par le remboursement de vos communications sur présentation de votre facture de votre opérateur téléphonique.

Les remboursements s'effectuent selon les principes suivants :

- La participation aux différents jeux est entièrement gratuite sans aucune obligation d'achat.

Le remboursement se fera sur un forfait maximum de 3.25 € par trimestre.

Ce forfait comprend le coût des communications téléphoniques et des frais postaux.

- Seuls le prix des appels effectués depuis un téléphone fixe servent de base de calcul pour toute demande de remboursement.

De même, il est impératif d'effectuer toute demande de remboursement des frais engagés au plus tard 1 mois (30 jours calendaires) après réception de votre facture téléphonique. La date retenue est celle indiquée sur votre facture. Pour des raisons comptables, toute demande effectuée en dehors de ces délais sera considérée comme non valide.

- Un seul remboursement par foyer est admis, dans les conditions d'utilisation normales du site.

Il est convenu qu'une utilisation normale du site ne peut excéder 12 heures par mois.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADHÉSION

Pour participer aux jeux, vous devez avoir une adresse email VALIDE par laquelle vous allez recevoir un email vous permettant d'effectuer votre inscription.

Le Formulaire d'inscription doit être complété avec des informations valides et vérifiables (à tout moment l'équipe peut vous demander un justificatif de domicile pour vous envoyer un cadeau et/ou la photocopie de votre pièce d'identité pour valider que vous êtes bien majeure)

A tout moment vous aurez accès aux informations que vous avez laissé sur le site et vous pourrez consulter l'ensemble de vos actes sur le site via la rubrique « mon compte »

Vous trouverez l'ensemble de vos gains (point ou /et lot) remportés sur le site.

Attention : tout compte non accédé au moins une fois pendant 185 jours consécutifs à compter de la date de dernière venue sur le site, quelle que soit le montant en point contenu sera remis à zéro. Si après 365 jours tout compte toujours non accédé il sera supprimé. En cas de litige, il est convenu que les sauvegardes des traitements effectués dans ce sens par la société et conservées par elle feront foi.

Toute ouverture de compte implique l'adhésion expresse de son titulaire à cette clause.

FLALLON se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement ses informations (Nom, Prénom, adresse, téléphone, date de naissance,...)

FLALLON se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant a visiblement, et par n'importe quel moyen, réussi à tronquer le résultat d'une partie ou ne s'est pas conformé au présent règlement ou si les gains acquis sont le fruit d'un incident ou d'un fonctionnement anormal d'une application informatique ou encore consécutive à une erreur humaine.

FLALLON se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant est banni (article 4.1)

En cas de déménagement, il est impératif de communiquer vos nouvelles coordonnées sur le site ou en écrivant à l'adresse citée à l'article 1.

ARTICLE 4.1 – Règles de conduite / Activités prohibées / Suspension et bannissement

4.1.1 Vous vous engagez à ne pas insulter, menacer les autres utilisateurs ou les collaborateurs de la Société ou à tenir des propos racistes, choquants, offensants, discriminatoires ou contraires aux lois françaises, européennes ou internationales, et ce quelle que soit la langue utilisée.

4.1.2 Vous vous engagez également à ne pas envoyer des "spam", des "flood", des offres commerciales quelles qu'elles soient aux autres utilisateurs ; tricher, voler les Comptes, les personnages ou tout objet d'un Compte ou tenter de le faire ; menacer, harceler ou embarrasser les autres utilisateurs par quelque moyen que ce soit ; mettre à disposition des autres utilisateurs des informations personnelles sur Vous-même ou sur un autre utilisateur ; Collecter des informations dans les jeux.

4.1.3 Vous vous interdisez de procéder à toute forme de publicité ou de promotion commerciale en jeu via les moyens de communication mis à votre disposition dans le cadre des Jeux.

4.1.4 Il est interdit de vendre, d'acheter ou d'échanger des codes Audiotels dans la messagerie.

4.1.5 Vous acceptez de ne pas utiliser des failles, bugs ou toute autre forme d'erreur pour obtenir des avantages en jeu (notamment, mais de façon non exhaustive, gain d'expérience, gain d'objets, gain de temps, contournement des limitations, duplication d'objets,...). De même, Vous vous engagez à avertir immédiatement Flallon lorsque Vous constatez une faille ou une erreur dans les Jeux via son Support.

4.1.6 Vous vous interdisez de participer, d'organiser ou d'être impliqué dans une attaque contre les serveurs.

4.1.7 De manière générale, l'utilisation des Services ne doit pas violer les lois et les règlements nationaux et internationaux.

4.1.8 Vous vous interdisez de procéder à des double comptes.

Le bannissement se fait directement sans aucun avertissement.

Tout compte créé par un membre banni sera lui-aussi suspendu et banni et ceci sans que les cadeaux soit expédié .

Le bannissement est définitive et en aucune façon limité dans le temps.

ARTICLE 5 - RECEPTION DES GAINS

L'envoi des lots gagnés ou commandés sur les site ne peut s'effectuer que si le profil du joueur est complet et véritable.

FLALLON se réserve le droit avant tout envoi d'un lot (quel que soit sa valeur) de demander des justificatifs. Comme des justificatifs d'identité (Article 2), des justificatifs de domicile (Article 2) et/ou des justificatifs sur l'utilisation des services payants du site (Exemple : copie des relevés téléphonique si l'internaute a utilisé des numéros surtaxés)

Si l'un ou plusieurs éléments du profil n'est pas complété, le lot restera en état "en attente de traitement" durant 30 jours puis annulé automatiquement avec la perte des lots et des points.

Dès réception de la commande du joueur par notre service comptable, les lots seront envoyés dans un délai compris entre 48 heures et 20 semaines ouvrés selon la nature du lot commandé. Si un lot devait être en rupture de stock il sera remplacé automatiquement par un lot de même valeur ou d'une valeur supérieure ou de la contrepartie en points ou encore en parties supplémentaires.

Attention : le joueur doit vérifier ses coordonnées postales avant toute commande.

Si le lot envoyé est retourné pour NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) le lot sera considéré comme abandonné et donc remis en jeu sur le site.

5.1 Gain immédiat obtenu directement via les jeu:

Si un participant remporte directement un cadeau il lui sera envoyé entre 48 heures et 20 semaines en fonction des fournisseurs.

Si un cadeau ne serait plus disponible il serait remplacé par un lot équivalent et le service clientèle en informerait le participant.

Les cadeaux ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

5.2 Boutique du site :

Chaque participant qui joue sur les site pourra accumuler des points dans son compte (soit en jouant soit avec nos partenaires).

Une boutique présente sur le site permettra au participant d'échanger ses points contre des cadeaux mais pourra également échanger ses points contre des parties supplémentaires pour jouer sur les différents sites.

Lorsque le joueur commande un cadeau, il verra son compte de points débité d'un nombre de points égal à la valeur du cadeau.

Toutes informations d'identité ou d'adresse fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses points.

La société pourra également ré-créditer (en informant le joueur) le compte de celui-ci du nombre de points débités.

La société se réserve le droit de refuser la livraison d'un cadeau en cas d'utilisation abusive du compte (fraude ou détournement du site) ou si plusieurs comptes pour la même personne ou sur le même pc sont décelés.

La société se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des cadeaux offerts, leurs prix ainsi que les règles d'acquisition de leur attribution.

Flallon se réserve le droit d'annuler un gain si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées, si il a visiblement, et par n'importe quel moyen, réussi à tronquer le résultat d'une partie ou ne s'est pas conformé au présent règlement ou si les gains acquis sont le fruit d'un incident ou d'un fonctionnement anormal d'une application informatique ou encore consécutive à une erreur humaine.

Les lots présents en boutique auront une valeur minimale de 0.50€ et maximale de 9 999 €.

Voici une liste de lots à titre d'exemple :

- Des article supporter allant de 0.50€ à 500euros
- Des virements bancaire, paypal / Payza ou chèque allant de 5 à 500 euros.
- Clef USB 2.0 4Go: 10 €
- iPod Nano 8 Go : 169 €
- Téléphone portable Blackberry : 389 €

Flallon contactera le gagnant si il et résidant hors France Métropolitaine lui réclamer les frais d'envoi qui seront nécessaires pour effectuer le ou les envois. Si dans un délai de 30 jours la société n'a reçu aucun règlement pour l'expéditions du colis alors le cadeau ne sera plus envoyé et sera définitivement annulé. Dans ce cas, le participant ne pourra pas récupérer les points engagés pour cette commande et ne pourra pas prétendre à un quelconque dédommagement.

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DES POINTS

La valeur des points n'a aucun rapport avec une quelconque valeur monétaire.

A tout moment, l'utilisateur et lui seul, pourra consulter le nombre de points qu'il a sur son compte.

La Société décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique empêchant le déroulement des jeux et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de points

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

La société ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu venait à être modifié, reporté ou annulé. De même, il est convenu que la personne responsable juridiquement de l'accès à ses terminaux de communication assume le contrôle des accès aux ordinateurs ou autres terminaux permettant d'accéder à ce jeu et qu'elle fait sienne de ne pas exposer des personnes non autorisées à participer au site, notamment mineurs, personnes fragiles ou dépendante juridiquement.

De même, elle s'engage à ne pas utiliser pour jouer de ligne téléphoniques dont elle n'est pas elle-même titulaire de l'abonnement et qu'elle s'acquitte elle-même des dépenses ainsi occasionnées

ARTICLE 8 – AUTORISATION D’AFFICHAGE DU NOM DES GAGNANTS

Chaque gagnant autorise la société à utiliser ses coordonnées, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

En cas de refus le lot remporté sera définitivement perdu

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU REGLEMENT

Dans un souci d'adaptation aux évolutions des sites et/ou de leurs exploitations, la société se réserve la faculté de modifier, unilatéralement et sans préavis, le règlement des jeux ou services proposés sur les sites. Dans ce cas, les modifications seront opposables sans délai au participant, après diffusion des nouvelles dispositions pouvant être librement consultées sur le site.

Tout participant déjà inscrit sera informé dès sa connexion aux sites ou par tout autre moyen de la modification du règlement et sera invité à consulter et agréer les termes du nouveau règlement.

Si le participant n'agrée pas le nouveau règlement, il devra manifester son refus à la société par tous moyens, notamment en contactant le service clientèle. Ce refus entraînera la clôture immédiate du comptes du participant sans que cela lui donne droit à une quelconque indemnité.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse citée à l'article 1. Et au plus tard soixante (60) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Lille, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 11 - CONVENTION DE PREUVE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société , dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre la société et le participant. Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la société pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la société, notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

ARTICLE 12 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement de jeu est déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CHARBIT RUTH ADJOUTE LAURENT, huissiers de justice associés, située au 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20. L'ensemble des dispositions du présent règlement peut être consulté gratuitement sur le site dans la rubrique "Règlement" en bas de chaque page ou obtenu en écrivant à la société à l'adresse citée à l'article 1. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.